



CONTRAT DE PRELEVEMENT OU DE MENSUALISATION

Relatif au paiement de votre facture d'eau et d'assainissement

MENSUALISATION ANNUELLE 10 ECHEANCES

☑ A la suite de votre adhésion à ce contrat

- → Vous recevrez un avis d'échéances indiquant votre consommation de référence, le montant et les dates des prélèvements qui seront effectués sur votre compte.
- → Si le contrat est souscrit avant le 1^{er} janvier, le premier prélèvement sera effectué le 12 janvier et le dernier le 12 octobre, soit 10 prélèvements.

Pour des raisons techniques, la mensualisation ne peut-être effectuée qu'à partir de 5 € par mois minimum.

- → Vous pouvez souscrire un contrat dans le courant de l'année. La première échéance sera prélevée le 12 du mois suivant la signature du contrat, si remis au service avant le 20.
- → Si vous estimez que votre consommation présentera une différence en plus ou en moins, vous pouvez modifier votre consommation de référence.

☑ Echéances impayées :

- → Après 2 rejets bancaires : la mensualisation est annulée pour l'année en cours, sauf demande contraire de votre part
- ☑ Après la relève de votre compteur : vous recevrez une facture de solde en octobre (positive ou négative).

PRELEVEMENT 2 FACTURES PAR AN

☑ A la suite de votre adhésion à ce contrat :

- → Le prélèvement se fera automatiquement, mais il interviendra à échéances : il ne vous permet pas d'étaler vos dépenses, seulement de vous simplifier leur règlement.
- → Le prélèvement interviendra à la date limite de paiement mentionnée sur la facture.

Pendant l'année :

- → Vous continuerez à recevoir deux factures par an, une facture sur INDEX ESTIME en avril et une facture définitive, sur INDEX RELEVE, en octobre qui correspond au solde de votre consommation.
- → Le montant de la facture estimative correspond à 50% de votre consommation de référence, consommation calculée par le Service mais que vous pouvez modifier si vous le souhaitez.
- → Si vous n'atteignez pas le seuil de déclenchement de la facture estimative, l'intégralité de votre consommation vous sera facturée en fin d'année.

A SAVOIR

☑ Vous changez le compte sur lequel les prélèvements sont effectués :

→ Si vous changez de numéro de compte, d'agence, de succursale ou de centre de chèque postal, ou si vous changez de banque, vous devez remplir une <u>nouvelle autorisation</u> de prélèvement,

(formulaire disponible au Service Eau et Assainissement) et fournir le relevé d'identité bancaire ou postal de votre nouveau compte.

- → Si vous prévenez le service **avant le 20 du mois** en cours, les prélèvements seront
 effectués sur votre compte dès le mois suivant,
 sinon la modification interviendra un mois plus
 tard. <u>ATTENTION AU REJET BANCAIRE</u>
- Facture estimative: Avant le 30 avril.

 Facture annuelle: Avant le 30 septembre.

☑ Vous changez d'adresse :

→ Lors de votre déménagement prévenez le Service Eau et Assainissement et indiquezlui votre nouvelle adresse. Une facture soldant votre compte vous sera adressée.

☑ Renouvellement du contrat

Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement est automatiquement reconduit l'année suivante.

Vous ne devez établir une nouvelle demande que si vous avez dénoncé le contrat en cours d'année et que vous désirez à nouveau être prélevé.

☑ Fin du contrat :

→ Si vous voulez renoncer à votre contrat, il vous suffit d'en informer le Service Eau et Assainissement.

•			-	
om et prénom de l'abonné		TEL.	TEL. :	
resse concernée :		<u>Ville</u>	<u>Ville</u> :	
mbre de personnes au foyer	: Adresse e-mail :		@	
ATTE	NTION: JOINDRE UN RE	LEVE D IDENTITE BA	ANCAIRE	
	EAU ET ASSAINISSEMENT DE	DOUARNENEZ-COMMU	NAUTE	
	ULAIRE DU COMPTE Guichet			
	Guichet		Clé RIB	
	Guichet	N° de compte	Clé RIB	

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire les prélèvements ordonnés par le Service d'eau et d'assainissement de Douarnenez-Communauté. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement

teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec le Service Eau et Assainissement de Douarnenez-Communauté.